

CSS – Conseil supérieur de la statistique

Réunion du 26 janvier 2015

Compte rendu

Version 1.0

Ordre du jour

1. **Accueil et introduction [Prof. Henri Sneessens]**
2. **Rapport de l'activité statistique 2014 et du programme statistique 2015 [Dr Serge Allegrezza]**
3. **L'examen des pairs (« peer review ») du STATEC et du système statistique luxembourgeois du 12-16 janvier 2015 [Nico Weydert]**
4. **Discussions et avis du Conseil supérieur de la statistique**
5. **Divers**

1. Accueil et introduction par le président [Prof. Henri Sneessens]

Le Président, M. Henri Sneessens, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil supérieur de la statistique (CSS) et présente l'ordre du jour qui est accepté sans modifications à l'unanimité des membres présents. Il souligne que l'examen des pairs (« Peer review ») sera le thème central de la réunion du CSS.

Un bref rappel des conclusions tirées par le CSS lors de la dernière réunion du 26 février 2014 est présenté afin de pouvoir approuver le compte rendu y relatif:

- 1) Le Conseil avait suggéré de supprimer les doubles emplois lors de la collecte et lors de l'établissement de statistiques chaque fois que cela est possible.
- 2) Le Conseil avait recommandé une meilleure exploitation des données administratives (avec prétraitement éventuel).
- 3) Le Conseil avait conseillé de donner la priorité aux demandes européennes s'appuyant sur un règlement européen. Les demandes du CES et de la CSDD dans le cadre du projet PIBien-être devaient venir en deuxième priorité. Finalement, toutes les autres demandes nationales constitueraient la troisième priorité.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 26 février 2014.

2. Rapport de l'activité statistique 2014 et du programme statistique 2015 [Dr Serge Allegrezza]

Le Dr Serge Allegrezza, directeur du STATEC, a soulevé deux sujets ayant eu un impact considérable sur l'activité du STATEC en 2014. Une réorganisation du STATEC s'est imposée en 2014 suite au décès d'un précieux collègue de travail, Monsieur Guy Schuller membre du comité de direction et chef de la division EPR (« Etudes, Prévisions et Recherche »). La division a été séparée en deux volets : le premier volet ayant trait à la « Recherche » et la direction de cette division a été reprise (après des recherches non fructueuses de profils à l'extérieur du STATEC) par Madame Chiara Peroni, employée jusque-là en tant que membre des chercheurs. Le deuxième volet reprend les thèmes de « Conjoncture, Modélisation et Prévisions ». Une deuxième modification de la structure de l'organisation est intervenue après la démission, pour cause de maladie, d'un autre membre du comité de direction à savoir le chef de la division SOC (« Statistiques sociales »), Monsieur Paul Zahlen. Un appel interne a été lancé pour pourvoir le poste, procédure non encore clôturée.

Les principales nouveautés et problématiques issues des rapports 2014 et programmes de travail 2015 par division ont été présentés. Des documents de supports détaillés ont été mis à disposition du Conseil par voie électronique avant la réunion.

2.1. La division ENT - Statistiques d'entreprises

La division ENT a dû rapatrier deux enquêtes communautaires importantes – à savoir la TIC (enquête sur l'utilisation des TIC et du commerce électronique par les entreprises) et la R&D - CIS – en 2014, car des problèmes de qualité ont été constatés du côté du prestataire LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research - ancien CEPS). Ce rapatriement s'est fait au départ sans obtention de ressources additionnelles et le Statec a eu recours à des consultants externes afin de mener à bien ces enquêtes. Entretemps, le Statec s'est vu régulariser un poste pour absorber une partie du travail supplémentaire engendré par les deux enquêtes.

A des fins d'amélioration de l'efficacité, le Statec et le Ministère de l'Agriculture ont convenu que les statistiques agricoles seront externalisées vers le SER (Service d'Economie Rurale). Cette approche permettra au SER de mieux moduler la charge administrative pesant sur les exploitations agricoles.

Le Conseil est invité à consulter le bulletin « Les statistiques structurelles de l'économie marchande non financière de 2005 à 2011 » - un travail d'analyse très informatif réalisé conjointement par la cheffe de division ENT et le chef d'unité des statistiques structurelles d'entreprises.

Publication disponible sur le portail statistique sous l'adresse suivante :

<http://www.statistiques.public.lu/fr/actualites/entreprises/entreprises/2014/11/20141124/index.html>.

2.2. La division SOC - Statistiques sociales

La division SOC se trouve face à un problème similaire à celui de la division ENT : dû à une politique d'externalisation la division est confrontée au rapatriement de l'enquête EU-SILC, car le prestataire actuel (LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research - ancien CEPS)) a décidé de ne plus poursuivre l'enquête. Les résultats de l'enquête ont été publiés dans le dernier rapport « Travail et

Cohésion Sociale » du Statec, sur le site d'Eurostat et via le Portail des Statistiques. L'exploitation et la valorisation des données EU-SILC doit être poursuivie, notamment dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » de réduction de la pauvreté. Un groupe de travail commun entre le Statec et le CEPS a évalué le coût réel de l'enquête EU-SILC à partir d'une analyse détaillée des étapes du déroulement de l'enquête (les méthodes de collecte, de contrôle des données, de programmation, etc.). Les travaux pour l'établissement d'un cahier de charge pour lancer un marché public en 2015 ont commencé.

Après les appartements anciens et neufs et les maisons anciennes, les maisons neuves constituent la dernière lacune à combler en matière de statistiques de prix. L'objectif en 2015 consiste à identifier des sources de données potentielles, une solution possible, que le STATEC souhaite néanmoins éviter serait de lancer une enquête spécifique.

2.3. La division SG - Services généraux

La division SG englobe les unités responsables des ressources humaines, des finances, de l'informatique et de la diffusion – qui point du vue de l'élaboration de statistiques ne jouent pas un rôle significatif, mais en termes de gestion administrative et logistique, la cheffe de division Madame Denise Schroeder a certes un rôle central à jouer. La Centrale des bilans, unité située dans la division SG, a accumulé une certaine masse de données sur les comptes annuels des entreprises luxembourgeoises et des analyses quantitatives et qualitatives des données sont prévues pour 2015, afin de montrer la disponibilité et l'utilité de ces données.

2.4. La division EPR - Etudes, prévisions et recherches

La cellule « Modélisation » de l'ancienne division EPR établit les scénarios macro-économiques utilisés dans le cadre du Plan national de réforme et du Programme de stabilité et de croissance. Elle a une grande responsabilité, vu l'utilisation des informations par les décideurs politiques tant pour l'établissement du Budget de l'Etat. Les techniques et outils permettant de réaliser ces scénarios doivent être d'une qualité extrêmement haute et pérenne, tout en tenant compte que les modèles doivent être tenus à jour afin de refléter au mieux la réalité économique. Une nouvelle instance de contrôle – le Conseil des finances publiques – a été instaurée et pourra procéder à un audit de l'établissement des scénarios. La cellule dispose d'un effectif très réduit, ce qui constitue un risque réel en cas de maladie ou d'incapacité de travail.

La cellule « Recherche » développe des analyses en s'appuyant sur les micro-données et ayant trait à la croissance et la productivité, la performance et à la rentabilité entrepreneuriale. Le renforcement des liens avec le FNR et les milieux académiques constitue un objectif complémentaire important. Les recherches postdoctorales financées par le Ministère de l'Economie et le Fonds National de la Recherche (FNR) ont pris leur plein essor en 2014.

2.5. La division MAC – Statistiques macro-économiques [John Haas]

En 2014, la division MAC a finalisé la mise en œuvre du SEC2010 (règlement méthodologique des comptes nationaux au niveau européen) et du MBP6 (Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale – 6^{ième} édition édité par le FMI et ancré au niveau européen par un règlement). Parallèlement MAC a procédé à une révision statistique des années 2000 à 2013. La

charge de travail a été particulièrement élevée pour l'équipe qui a du couvrir 2 volets en simultanément : assurer le travail courant et mettre en œuvre les nouvelles méthodologies. Une révision méthodologique est un exercice de longue haleine : les premières discussions ont débutées en 1999 (début de la révision du Système de comptabilité nationale de l'ONU (SCN) qui est le pendant mondial du SEC) et le manuel du SEC 2010 proprement dit a été édité sous forme de règlement en 2009-2010. Ensuite a débuté la période de préparation de l'implémentation pendant laquelle le règlement SEC 2010 proprement dit a été discuté au niveau du Conseil puis adopté en 2013. La publication des séries en SEC 2010 a eu lieu le 30 septembre 2014, ce qui correspond au délai imposé par le programme de transmission harmonisé au niveau européen.

La division doit, selon le programme de transmission faisant partie intégrante du règlement SEC 2010, aussi fournir les **comptes sectoriels** non financiers qui constituent le cœur même des comptes nationaux. Le Luxembourg a pour la première fois élaboré ces comptes en 2011 mais depuis, hélas, la division n'a pas pu faire de mise à jour régulière dans des délais raisonnables, faute de ressources suffisantes. En 2014, le STATEC est ainsi en violation avec les règles européennes et risque d'être l'objet d'une procédure en justice européenne. La mise à jour des comptes sectoriels 2013 est actuellement prévue pour juin 2015, ce qui correspond à un retard de transmission de 9 mois.

Le revenu national brut (**RNB**) est un indicateur important vu qu'il est utilisé afin de :

- déterminer la contribution luxembourgeoise au budget de l'Union Européenne et
- fixer le budget d'aide au développement du Gouvernement luxembourgeois.

La notification RNB est exigée pour le 22 septembre de chaque année. En cas de retards ou d'incertitudes statistiques au niveau du RNB les décideurs européens et luxembourgeois risquent de rencontrer des problèmes lors de prises de décisions politiques et administratives. En 2014, la division a été confrontée à des problèmes d'assurance de qualité prononcés pour des raisons de temps d'analyse insuffisant. Qui plus est, le calcul du RNB pour les besoins de la notification 4^{ème} ressource propre doit encore se faire selon les règles du SEC1995. Ceci parce que le règlement européen y relatif n'a pas encore été modifié pour prévoir le recours au SEC2010, ce qui est dû au fait que le règlement en question est étroitement lié au règlement sur le budget de l'UE et que ce dernier fait l'objet de fortes discussions entre le Parlement et le Conseil européen. Probablement pour une durée de 4 à 5 ans, la division devra donc continuer à compiler des séries en SEC1995 en parallèle avec le SEC2010. Vive la bureaucratie européenne !

Dans le domaine de la **Balance des paiements** la mise en œuvre du MBP6 s'est bien passée : l'unité en charge a pu assurer une production de séries selon MBP6 et MBP5 en parallèle.

Les **comptes des administrations publiques** connaissent également une forte utilisation administrative sur le plan européen dans le cadre de la notification des déficits excessifs. Le STATEC a commencé de prendre en compte le nouveau plan comptable des communes et a fait des progrès en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des données des administrations publiques. Il n'y avait pas de problèmes de qualité, ce qui fut confirmé par les audits très poussés dans ce domaine : pratiquement tous les chiffres de chaque année sont audités dans le cadre de visites de dialogue de la part de la Commission Européenne.

Un projet important pour 2015, concerne la reconstitution de séries longues. En effet, lorsqu'un nouveau cadre méthodologique est introduit, il faut ramener les « anciens » chiffres dans le nouveau cadre pour ne pas perdre l'historique. Cette reconstitution se fera, dans une première étape, pour les années 1995-1999, puis pour la période 1985-1994. Si tout va bien le STATEC envisage même de tenter une reconstitution de séries à partir de 1970.

La division devra également faire la mise à jour de l'inventaire des sources et méthodes pour décrire les changements faits lors de la mise en œuvre du SEC2010. C'est une documentation approfondie sur la méthodologie appliquée et fait partie de la procédure d'audit par la Commission (Eurostat) et la Cour des comptes européenne.

La division s'engagera en outre dans le perfectionnement de l'utilisation des « micro-données » du secteur financier. Auparavant le STATEC disposait déjà bien de micro-données pour la totalité du secteur financier. Mais depuis 2014 seulement l'analyse du secteur financier peut entièrement être conduite en recourant directement à ces micro-données, surtout en ce qui concerne les professionnels du secteur financier (sociétés de gestion, auxiliaires financiers, etc.). Beaucoup de véhicules spéciaux au Luxembourg réalisent des opérations souvent opaques et difficiles à saisir. Les micro-données permettront au STATEC de mieux distinguer les véritables activités économiques des flux de passage. Le revers de la médaille de pouvoir disposer d'une grande masse de micro-données est le fait de devoir disposer de plus de ressources pour assurer l'analyse des données. Pour le moment ces ressources font cruellement défaut.

Le projet de mise en cohérence des données de la Balance des paiements et des comptes nationaux n'est pas nouveau, mais toujours d'actualité. Le nouveau cadre méthodologique SEC 2010 / MBP6 garantit, en principe, une cohérence totale des agrégats calculés. Mais dû à une utilisation de sources différentes et d'autres considérations historiques, des différences subsistent à l'heure actuelle. Des travaux sur les données relatives aux voyages (dépenses des résidents à l'étranger et des non-résidents sur le territoire) et au négoce international seront réalisés en 2015 afin de faire disparaître certaines différences.

En ce qui concerne les comptes des administrations publiques, l'adaptation et l'intégration du nouveau plan comptable des communes seront finalisées et une nouvelle visite méthodologique d'Eurostat est annoncée. Elle comportera aussi une visite « Upstream » qui vise, non seulement le STATEC, mais également les fournisseurs de données (l'IGF, l'IGSS et le Ministère de l'Intérieur).

2.6. Le Comité des Statistiques Publiques (CSP)

Le CSP est un réseau de statisticiens du secteur public et rassemble une quarantaine d'organismes impliqués dans l'établissement de statistiques souvent aussi communautaires. En cas de problème, Eurostat s'adresse directement au STATEC – ainsi le STATEC doit veiller à la bonne qualité des données et à une transmission des données dans les délais.

Au sein du CSP ont été créées plusieurs groupes de travail « thématiques » : finances publiques (notamment avec les administrations fiscales), environnement, immobilier (avec l'Observatoire du logement, l'Administration de l'enregistrement, la BCL) et santé.

Le CSP a été informé qu'il n'y a pas eu de progrès sur le plan des statistiques administratives. Le STATEC préconise une récupération des micro-données de l'administration fiscale afin de pouvoir

réduire les coûts de l'enquête EU-SILC. Une question parlementaire récente du Monsieur Turpel à ce sujet a révélé que l'administration fiscale dispose bien de ce type de micro-données permettant, en cas de partage d'éviter de poser les mêmes questions. Ce serait un vrai exemple type de simplification administrative, permettant de réduire les coûts et de diminuer la charge de réponse. La Commission nationale pour la protection des données (CNPD) assiste aux travaux de ce comité et a proposé son aide afin que le STATEC puisse bien respecter la législation en vigueur.

L'article 19 de la loi-cadre du STATEC prévoit que tout organisme au Luxembourg faisant des enquêtes d'intérêt national est tenu de le notifier au STATEC. Le but est d'éviter que différents organismes posent les mêmes questions dans des enquêtes différentes. Jusqu'à présent 3 notifications sont parvenues :

1. domaine agricole (avis négatif, car les données étaient déjà disponibles),
2. enquête NEET concernant les jeunes se trouvant ni dans un emploi, ni dans une structure d'éducation – beaucoup de données récoltées par l'enquête EFT du STATEC qui pourraient être réutilisées
3. enquête sur la jeunesse – le STATEC a fait une grande étude avec l'Université couvrant cette thématique.

Se pose la question de savoir si le système de notification est efficace – vu que ces enquêtes ont été menées préalablement à l'avis du CSP et vu le nombre limité de notifications reçues.

3. L'examen des pairs (« peer review ») du STATEC et du système statistique luxembourgeois du 12-16 janvier 2015 [Nico Weydert]

Nico Weydert, directeur adjoint du STATEC, a ensuite présenté au CSP la « peer review » ce qui est un examen des pairs auquel sont soumis le STATEC et les autres producteurs de statistiques. Un 1^{er} examen du respect du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CoP – Code of Practice) a eu lieu en 2007. Le Code de bonnes pratiques expose des principes clés pour la production et la diffusion des statistiques officielles européennes et pour l'environnement institutionnel sous lequel les services statistiques nationaux et communautaires travaillent. Un ensemble d'indicateurs pour chacun des principes fournit une référence pour réviser la mise en œuvre du CoP. Tous les 5 à 10 ans, un nouvel exercice de revue des pairs est prévu. Après un appel d'offre de la Commission, un consortium hongrois a remporté le contrat pour réaliser les examens. L'équipe effectuant la revue au Luxembourg se composait par :

- M. Richard Aldritt (président et ancien directeur général de l'office statistique régional du pays de Galle – Royaume-Uni)
- Mme Isabelle De Pourbaix (statisticienne indépendante)
- M. Tomaz Smrekar (statisticien actif dans l'office national de Slovénie)

La première étape consistait à remplir différents questionnaires : questionnaire d'auto-évaluation de plus de 100 pages, un questionnaire sur la coordination au sein du système statistique luxembourgeois (SSL) et un questionnaire relatif à l'intégration des différents composants dans le SSL. A côté du STATEC, d'autres producteurs de statistiques, tel que le Service d'économie rural (SER – Ministère de l'agriculture) et la direction de la Santé ont été soumis à examen. Les utilisateurs de

statistiques (différents ministères, la Banque centrale, la presse, etc.) étaient également invités à se prononcer (en absence des producteurs de statistiques). Les jeunes cadres du STATEC ont été interviewés afin de pouvoir se faire une image complète notamment sur l'ambiance de travail, les formations et l'intégration.

M. Aldritt a soulevé l'excellente collaboration de tous les participants et la qualité des documents fournis et a indiqué qu'un premier rapport écrit serait disponible dans quelques semaines. Dès que le rapport final de la revue des pairs est établi, le STATEC propose de le diffuser aux membres du CSS (ainsi que d'autres documents relatifs à l'examen en cas de besoin) et d'organiser une avec pour discuter des conclusions.

Les points forts du SSL décelés par les évaluateurs sont les suivants:

- le soutien dans le traitement des demandes externes émanant de journalistes, de chercheurs, etc. ;
- une solution originale et intéressante permettant de faire des recherches sur micro-données dans nos locaux (en assurant le respect total de confidentialité);
- une bonne politique de communication et bon profil vers extérieur ;
- la confiance du public dans la statistique officielle ;
- des solutions pragmatiques en place (groupe de travail méthodologique virtuel, recours à experts et réunions internationales)
- une bonne infrastructure ;
- le respect et l'engagement du Code de bonnes pratiques ;
- l'ambiance de travail – le personnel aime travailler dans la statistique.

Les évaluateurs ont émis des recommandations à l'adresse du SSL et du Gouvernement luxembourgeois qui couvrent en fait trois volets :

1. Le SSL devra assurer la conformité avec le CoP, voire établir une conformité durable et soutenable et ceci notamment à travers les actions suivantes :
 - Le STATEC devrait pouvoir utiliser les ressources financières et humaines de manière plus flexible pour faire face aux demandes de statistiques.
 - Une insuffisance du point de vue ressources humaines a été relevée lors de la visite au STATEC qu'il conviendrait de combler.
 - Au niveau du SSL, le STATEC dispose de par sa loi-cadre d'un pouvoir de coordination et d'un pouvoir d'imposer certaines méthodologies, mais en pratique, l'emprise de la direction du STATEC sur d'autres producteurs de statistiques est limitée. Une responsabilité indirecte plus nette (« dotted line responsibility ») devrait se développer.
 - Une personne à plein temps pour la gestion de la qualité et pour la communication y relative devrait être prévue, afin de garantir une application uniforme du CoP au sein du STATEC.
 - Une amélioration de l'accès aux données administratives, tout particulièrement aux données de l'Administration des contributions directes (ACD), devrait être recherchée. Au niveau TVA, IGSS, BCL et CSSF, le STATEC dispose de très bons accès aux données.
2. Une meilleure définition du SSL devrait être fournie par les actions suivantes:

- Le respect du CoP est dans la loi du STATEC. Le SSL doit être défini plus précisément, notamment en distinguant les optiques statistiques européennes et statistiques nationales.
 - La communication sur le SSL devra être intensifiée afin d'aboutir à une meilleure visibilité de l'ensemble des producteurs de statistiques.
 - D'autres groupes de travail (GT) devraient être créés au sein du CSP, par exemple sur l'interprétation du CoP ou sur la programmation statistique.
 - Le développement d'un programme de travail des GT du CSP dans une optique à plus long terme est préconisé, qui devrait incorporer :
 - un calendrier de publication des statistiques ;
 - une politique de publication cohérente ;
 - les procédures d'accès aux micro-données à des fins de recherche.
3. La réputation du SSL devrait s'améliorer et une meilleure prise en considération des besoins des utilisateurs devrait être assurée, notamment en prévoyant :
- une politique plus transparente pour recueillir et répondre à de nouvelles demandes en matière statistique. La collecte des demandes pourrait se faire via le site Internet et, tout en prenant en compte les ressources disponibles et le bien-fondé des demandes, le CSS formulera des recommandations sur l'opportunité et la faisabilité des demandes.
 - une révision de la procédure publique pour la nomination ou la révocation du directeur de l'office statistique, mais il y a des procédures établies à respecter par le Gouvernement. Une déclaration garantissant que le choix du directeur devrait se faire sur base des compétences statistiques et pas sur d'autres considérations politiques, devrait être introduite par le Gouvernement.
 - d'étendre le CoP à tous les travaux du STATEC (y compris les prévisions et la recherche, car pour l'instant la loi-cadre ne prévoit qu'une application au niveau des travaux statistiques « classiques »).

4. Discussion et avis du Conseil supérieur de la statistique

Le président souligne que l'insuffisance des ressources humaines met le STATEC face à un problème structurel qui s'aggrave. Les membres du CSS - tous des utilisateurs ayant des intérêts et besoins en matière de statistiques variés – doivent être conscients que problème structurel prime sur les demandes individuelles. Les membres du CSS sont invités à exprimer leur opinion et à faire des propositions.

Accès micro-données de l'ACD

Monsieur Hoffmann se renseigne, suite à la question parlementaire concernant l'accès aux micro-données de l'ACD, sur l'état des données et si celles-ci sont prêtes à pouvoir être exploitées. Monsieur Weides demande davantage d'informations sur le type de données que le STATEC souhaite récupérer de l'ACD.

Monsieur Allegrezza explique qu'une réutilisation de données de source administrative est nécessaire, en vue des rapatriements d'enquêtes importantes en termes de coûts et de volume de variables. L'ACD n'a pas encore saisi toutes les données (notamment le détail des abattements ou

des dépenses / charges déductibles), mais les récapitulatifs des déclarations d'impôts sont déjà disponibles. Le STATEC se limitera à récupérer les données dont il a besoin afin de minimiser le volume de questions à poser. Les travaux d'analyse ne sont pas encore clôturés : le STATEC est en train de réaliser un inventaire des données disponibles et réutilisables dans le cadre de ses enquêtes, surtout par rapport à l'enquête EU-SILC.

Manque de ressources, PIBien-être et comptes sectoriels

Monsieur Hoffmann déplore que le PIBien-être n'ait pas pu être réalisé à cause du manque de ressources, que les comptes sectoriels n'aient pas pu être produits dans des délais raisonnables et que beaucoup d'autres tâches viennent s'ajouter au programme de travail du STATEC. Le Gouvernement engage le pays à Bruxelles à livrer de plus en plus d'indicateurs (de plus en plus contraignants dans le domaine économique) et devrait de ce fait se rendre compte du problème structurel du STATEC et lui donner les ressources nécessaires afin de pouvoir accomplir les tâches qui lui sont allouées. Monsieur Scharz partage cet avis et espère qu'à l'avenir le Luxembourg pourra disposer d'un PIBien-être. Madame Musialski soulève la nécessité d'une transparence absolue en matière des **comptes sectoriels** : il est important de bien communiquer aux utilisateurs (commissions de travail, réunions tripartite etc.) qui ont besoin de ces chiffres pour faire leur travail qu'il n'y a pas eu de révision des chiffres depuis 2011 et en expliquer les causes.

Monsieur Allegrezza fait savoir que beaucoup de données sont disponibles, sur base des travaux effectués par le STATEC depuis 2009, mais le manque de ressources n'a pas permis de créer l'intégrateur nécessaire. Les ressources disponibles, notamment au sein de la division des statistiques macroéconomiques, ont dû se concentrer sur les projets « prioritaires » ayant des impacts financiers pour le Gouvernement. Ce serait irresponsable d'allouer les ressources à des projets, certes très intéressants, mais n'ayant pas de priorité absolue. Afin de pouvoir réaliser le PIBien-être, le STATEC aura besoin d'au moins une personne additionnelle afin de pouvoir produire ce rapport demandé par le CES et la CSDD. Les demandeurs ont fait une intervention allant dans ce sens auprès du Premier Ministre.

Centrale des bilans

Madame Musialski soulève la question de l'analyse des données collectées par la Centrale des bilans et insiste sur le fait que le STATEC définisse clairement ses besoins en matière de collecte des données via le PCN et notamment en matière de table de concordance entre le PCN et les comptes annuels.

Monsieur Allegrezza indique qu'une analyse des données est en train d'être réalisée, il est vrai qu'une masse de données est disponible, mais elle n'est pas encore « transformée » en information. Une utilisation interne des données est en cours et les questions de détails concernant le PCN pourront être discutées en dehors de la plateforme CSS.

Le président, Monsieur Sneessens résume les discussions et l'avis du CSS de la manière suivante :

- Le déficit structurel en matière de ressources humaines s'aggrave et ceci pour différentes raisons : demande accrue de statistiques, révisions méthodologiques, rapatriement d'enquêtes importantes.

- La simplification administrative par une réutilisation des données administratives constitue un début de réponse à la problématique.
- Le renfort de la visibilité et la coordination du SSL pourrait contribuer à accroître l'efficacité en matière de production de statistiques, en mobilisant plus efficacement les ressources existantes. Se pose la question de savoir comment cette coordination peut s'organiser afin d'éviter que le CSS se retrouve tous les ans à faire le même diagnostic, les mêmes conséquences et les mêmes recommandations.

Monsieur Allegrezza essaye sans cesse d'améliorer l'efficacité du STATEC, mais les gains d'efficacité ne comblent plus les déficits actuels. Pour beaucoup de projets (RNB ou SIFIM p.ex.), il y a une seule personne en charge au sein du STATEC. Cette façon de travailler est dangereuse, car une même personne s'occupe de la production et du contrôle qualité. Le déficit en ressources humaines est critique et par mesure de sécurité, un renfort en personnel est indispensable. Le STATEC est d'accord, si le CSS le souhaite, de se soumettre à un audit externe, qui permettra d'évaluer les domaines à risque.

La proposition avancée par Monsieur Spier de développer un argumentaire mettant en exergue les éléments critiques pouvant conduire à des failles est retenue. Ce sera un document à adresser au Gouvernement afin que celui-ci puisse le prendre en compte lors de ses travaux et afin de l'inciter à rentrer en action. Afin de renforcer les doléances du STATEC, la recherche d'alliés objectifs, comme le Conseil national des Finances Publiques ou la BCL, s'avère utile afin d'entamer une démarche commune. Un travail en amont de la part du STATEC permettra de rassembler les risques liés au déficit de personnel de façon équilibrée et productive.

5. Divers

Une réunion de travail sera organisée en mars 2015 qui aura pour objectif de discuter :

- du rapport « Peer Review » ;
- de l'argumentaire du STATEC destiné au Gouvernement ;
- de l'éventuelle organisation d'un audit externe ;
- d'un dossier couvrant l'accès aux micro-données de l'ACD (aspects juridiques et aspects pratiques) ;
- d'un rapport « Qualité » sur les données de la Centrale des bilans.

Présentation Powerpoint disponible sous le lien suivant :

<http://www.statistiques.public.lu/fr/acteurs/statec/css/index.html>

La prochaine réunion aura lieu le 1^{er} avril 2015

Liste de présences

Organisation	Nom	Fonction
Banque Centrale du Luxembourg	Monsieur Roland Nockels	Membre effectif
Chambre de Commerce	Madame Stéphanie Musialiski	Membre effectif
Chambre des Métiers	Madame Joëlle Modert	Membre effectif
Chambre des Salariés	Monsieur Sylvain Hoffmann	Membre suppléant
Conseil de presse	Monsieur Fernand Weides	Membre effectif
Conseil supérieur du développement durable	Monsieur Francis Schartz	Membre effectif
Service information et presse	Monsieur Joé Spier	Membre suppléant
Université du Luxembourg	Monsieur Henri Sneessens	Membre effectif - Président
STATEC	Monsieur Serge Allegrezza	Membre effectif
STATEC	Monsieur Nico Weydert	Membre suppléant
STATEC	Monsieur Jérôme Hury	Chef de division adjoint, Statistiques sociales
STATEC	Monsieur John Haas	Chef de division, Statistiques macroéconomiques
STATEC	Madame Lucia Gargano	Chef de division, Statistiques d'entreprises
STATEC	Madame Denise Schroeder	Chef de division, Services généraux
STATEC	Madame Elisabeth Widung	Assistante à la Direction
STATEC	Madame Patricia Gonzalez	Secrétaire

Glossaire :

Abréviation	Dénomination complète
ACD	Administration des Contributions Directes
AED	Administration de l'Enregistrement et des Domaines
BCL	Banque Centrale du Luxembourg
CES	Conseil Economique et Social
CNPD	Commission Nationale pour la Protection des Données
CoP	Code of Practice – Code de bonnes pratiques
CSDD	Conseil Supérieur pour un Développement Durable
CSP	Comité des Statistiques Publiques
CSS	Conseil Supérieur de la Statistique
CSSF	Commission de Surveillance du Secteur Financier
EFT	Enquête Force de Travail
EU-SILC	European Union Statistics on Income and Living Conditions
GT	Groupe de travail
IGF	Inspection Générale des Finances
IGSS	Inspection Générale de la Sécurité Sociale
MBP6	Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale – 6 ^{ième} édition
NEET	Not in Education, Employment or Training
PCN	Plan Comptable Normalisé
RNB	Revenu National Brut
SEC2010 / SEC1995	manuel méthodologique des comptes nationaux au niveau européen (version 2010 et 1995)
SER	Service d'Economie Rurale
SIFIM	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés
SSE	Système Statistique Européen

SSL	Système Statistique Luxembourgeois
STATEC	Institut national des statistiques et des études économiques